



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 4

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et des Collectivités Locales

Bureau du conseil et du contrôle de légalité

DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Dépôt des DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Arrondissement : TROYES BAR-SUR-AUBE NOGENT-SUR-SEINE

Nom et adresse de la collectivité
.....
.....

CP : Commune :

Tel : Courriel :

Horaires du secrétariat :

Ce bordereau, accompagné d'un seul exemplaire des documents listés ci-dessous doit être envoyé en préfecture ou en sous-préfecture selon l'arrondissement.

Les documents seront conservés par les services préfectoraux. Seul le bordereau visé vous sera retourné par mail si l'envoi est complet. Le visa des services préfectoraux attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

- DÉCISION MODIFICATIVE n° DU BUDGET PRINCIPAL
- DÉCISION MODIFICATIVE n° DU BUDGET ANNEXE, intitulé :

Document	Pièces transmises (à cocher)	Date de téléransmission si dépôt sur @ctes	Motif éventuel de non transmission de pièces
Maquette budgétaire présentant la décision Modificative (DM)			
Délibération approuvant la DM			

Le Maire, le Président atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en préfecture ou en sous-préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Cadre réservé à l'administration

Reçu le :

A.....Le.....

Le Maire, le Président,